

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2018-12 du 27 novembre 2018 portant affectation du résultat comptable pour l'année 2017

NOR : SSAN1830948X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (2° bis), 13 et 15;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la délibération n° 2017-13 du 28 novembre 2017 adoptant le budget du Centre national de gestion pour l'année 2018;

Vu le rapport de l'agent comptable présenté lors du conseil d'administration du 10 juillet 2018;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le déficit comptable constaté dans le compte de résultat 2017 du CNG est de 8 252 575 €. Ce déficit vient en diminution des réserves des années précédentes.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au 3^e alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 27 novembre 2018.

Pour extrait certifié conforme.

Le président du conseil d'administration,
PHILIPPE GEORGES